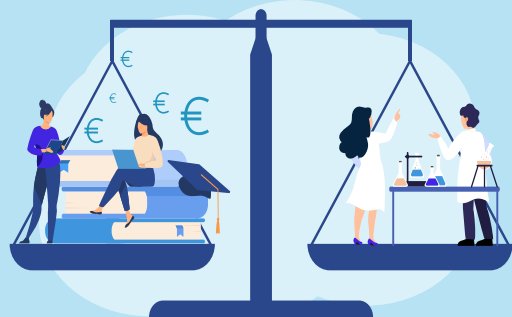


Une loi de programmation de la recherche, ce n'est pas suffisant pour les établissements d'enseignement supérieur publics !



Pourquoi ?

▷ Parce que l'Enseignement supérieur et la Recherche doivent être au cœur de toute l'action politique dans un monde confronté à des crises multiformes, le gouvernement doit absolument prendre la mesure du **rôle cardinal de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publique.**

▷ Parce que l'enseignement supérieur n'a toujours pas les moyens d'assurer les missions des établissements de l'ESR telles que définies à l'Article L123-2 du Code de l'éducation. **Pour Sup'Recherche-UNSA, il faut redonner aux universités les moyens de base dont elles ont besoin pour assurer une formation initiale et continue de qualité.**

L

Sup'Recherche-UNSA revendique **une loi de programmation pluriannuelle pour les missions de formation initiale et continue de l'enseignement supérieur** qui

P

doit compléter celle sur la recherche pour réussir la démocratisation de

E S

l'Enseignement supérieur.

Sup'Recherche-UNSA sera force de proposition au CNESER comme ailleurs pour que :

- **la priorité soit donnée à un plan pluriannuel d'investissement** qui se traduira en premier lieu par un recrutement massif de personnels permanents et de tous les métiers ;
- **soit garantie l'égalité d'accès à tous à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire** dans une répartition équilibrée des rôles entre des instances nationales et des instances locales ;
- les établissements mettent en œuvre une stratégie et **des objectifs locaux qui doivent être au service d'une politique nationale de l'ESR ;**
- **les dotations financières par étudiant soient alignées sur celles des classes préparatoires** conduisant à une harmonisation par le haut des crédits et du taux d'encadrement par étudiant.

